



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Diabete

Question écrite n° 2332

#### Texte de la question

M. Claude Pringalle appelle l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la declaration dite de Saint Vincent de la federation internationale du diabete et l'organisation mondiale de la sante. Ces organisations se sont engagees a tout mettre en oeuvre pour diminuer les complications du diabete. Le cout economique et social de ces complications est devenu un probleme des societes industrialisees. Le diabete est a l'origine de la moitie des cecites, de la moitie des amputations des membres inferieurs, et du tiers des insuffisances renales. Les risques cardio-vasculaires sont multiplies par deux ou trois chez les diabetiques. C'est pourquoi, dans l'ensemble de l'Europe, les associations de diabetiques mobilisent l'opinion et ses representants pour mieux traiter ce probleme. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures concretes que compte prendre le gouvernement et les resultats de l'expertise menee par le conseil superieur du diabete.

#### Texte de la réponse

Le systeme de couverture sociale permet une prise en charge tres complete des malades diabetiques qui peuvent etre exoneres du ticket modérateur conformément au decret no 86-1380 du 31 decembre 1986 au titre des affections comportant un traitement prolonge et une therapeutique particulierement couteuse. L'ensemble des moyens therapeutiques (medicaments, seringues, stylos injecteurs) et des appareils d'autosurveillance et d'autocontrôle de la glycémie (lecteur, reactifs, autopiqueurs) est pris en charge soit par l'intermediaire du tarif interministeriel des prestations sanitaires (TIPS), soit au titre de la reglementation generale des medicaments. Parallelement, des recherches sont entreprises dans les laboratoires et unites de l'institut national de la sante et de la recherche medicale pour tenter de mieux cerner les facteurs predisposant a cette affection et permettre la mise au point de therapeutiques d'administration plus simples ou substitutives des fonctions defaillantes du pancreas. Les services du ministere charge de la sante suivent avec interet l'evolution de ces travaux, en liaison avec le conseil superieur du diabete.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pringalle Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2332

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1993, page 1627

**Réponse publiée le :** 19 juillet 1993, page 2126